Les heures de réunion d'information syndicale sont à déduire des 48 heures de réunions.

Ecole : .....

A .....

le .....

A Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice de la ….. circonscription

Objet : réunion d'information syndicale

Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice

Les enseignants soussignés ont l'honneur de vous informer qu'ils participeront à la réunion d'information syndicale du mercredi 4 avril 2O12 organisée par SUD Education 92 et la CGT Educ'action 92, conformément aux articles 4 et 5 du décret numéro 82-447 du 23 mai 1982.

Veuillez accepter, Monsieur/Madame L'Inspecteur/trice, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.

Nom	Prénom	A déduire de la réunion du	Signature